

.PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 10 novembre 2022

CONVOCACTION

L'an deux mil vingt deux, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESLANDES Philippe.

3/11/2022

DATE D'AFFICHAGE : 12/11/2022

ETAIENT PRESENTS : M DESLANDES Philippe, M JARIES Christian, M. ROCHETEAU Emmanuel, Mme HIVER Anne, M. COLLIN Hubert, M. FERRAND Joël, , Mme COTTEREAU Karen, Mme BENOIST Mélanie, M. HULLIN Jérôme, M. DESNOES Guy, M. TI-REAU Guillaume, Mme DAVID Géraldine, M MOREAU Sébastien, Mme BLONDEAU Cindy , Mme PREZELIN Magali, M HULLIN Jérôme,

ABSENTS : Mme COSNARD Katia donne pouvoir à Mme PHELIPEAU Béatrice.
Mme BRETONNIERE Delphine.

NOMBRE DE VOTANTS

Présents : 16

Absents : 2

Votants : 17

Monsieur le maire ouvre la séance et demande la validation du PV du 7 octobre 2022. Celui-ci est validé par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1) Délibération tarifs des salles communales 2023

2) Délibération RASED

3) Délibération travaux groupe de travail et délibération DETR garderie

4) Délibération vente des terrains M Martin et Mme Brianceau

5) Délibération DM Budget station

6) Délibération audit énergétique

7) Etude de faisabilité de réseau de chaleur

8) Mise à jour des valeurs locatives Eco finance

9) ICPE demande de dérogation GAEC des Guimardières

10) Tarifs cantine

11) Estimation enfouissement réseaux : avenue du Poirier Rouge

12) Arrêté correspondant incendie

Questions diverses :

- **Point commerce**
- **Point station épuration**
- **Point voirie**
- **Plan de mobilité simplifié**
- **Courrier demande de temps supplémentaire ATSEM**
- **Devis Gougeon 'réparation horloge et cloches**
- **Proposition Sogeco (candélabres commerce)**
- **Compte rendu travaux giratoire RD306**
- **Recrutement agent technique et 2 remplaçantes pour congé maladie Mme Stéphanie Veau**
- **Demande d'apprentissage : MFR Bernay**
- **Illuminations de Noel**
- **Dates des conseils 2023**
- **Date des Vœux du Maire**

DELIBERATION N°75/2022

Tarifs locations salle 2023

Monsieur le Maire DEMANDE au conseil municipal, à l'issu de la commission des finances d'augmenter les tarifs de 3 % environ à l'arrondi pour 2023 pour les locations de salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **VALIDE**, les tarifs suivants.

Pour les locations de l'année 2023 les tarifs de la salle des fêtes seront les suivants au 1^{er} janvier 2023 :

SALLE DES FETES 2022	CONTRIBUABLES		NON CONTRIBUABLES	
	ETE sans chauffage	HIVER avec chauffage	ETE sans chauffage	HIVER avec chauffage
Vin d'honneur, réunion, exposition sans vente, concours de cartes, théâtre conférence et loto	91.35 €	144.90 €	157.50 €	210.00 €
Manifestation commerciale et bal en semaine	136.50 €	183.75 €	203.70 €	257.25 €
MARIAGE, BANQUET, DINER DANSANT associations et particuliers	341.25 €	393.75 €	425.25 €	488.25 €
1 jour	89.25 €	141.75 €	131.25 €	194.25 €
+ Jour suivant	430.50 €	535.50 €	556.50 €	682.50 €
Ou le week end				
Bal samedi/dimanche/férié	275.10 €	324.45 €	400.05 €	452.55 €

DIVERS :

- Location de la vaisselle : 0.20 € par personne
- Un versement d'arrhes de 30% sera demandé à la signature du contrat.
- Une location demi-tarif sera accordée aux associations chapelloises dans l'année.
- Une location demi-tarif sera accordée aux associations à partir de la 7^{ème} location payante.

Pour les locations de l'année 2023 les tarifs de la salle de la Clargerie seront les suivants au 1^{er} janvier 2023 :

SALLE DE LA CLARGERIE 2022	CONTRIBUABLES		NON CONTRIBUABLES	
	ETE sans chauffage	HIVER avec chauffage	ETE sans chauffage	HIVER avec chauffage
Vin d'honneur, réunion, exposition sans vente, conférence, concours de cartes	52.53 €	94.76 €	73.13 €	105.06 €
Repas, buffet froid forfait week end (samedi et dimanche et jours fériés)	200.85 €	242.05 €	293.55 €	345.05 €
Associations communales	139.05 €	169.95 €		
Bal disco	interdit	interdit	interdit	Interdit
Assemblée générale associations communales sans buffet	gratuit	Gratuit	gratuit	gratuit

DIVERS :

- Location de la vaisselle : 0.20 € par personne
- Un versement d'arrhes de 30% sera demandé à la signature du contrat.

DELIBERATION N°76/2022

Participation aux frais de fonctionnement du RASED 2022

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de la ville de LA FLECHE informant que la commune de La Chapelle d'Aligné était redevable des frais de fonctionnement du RASED (réseau d'Aide Spécialisé des Enfants en Difficulté) pour l'année 2022 à hauteur de **231.28 €** soit 196 x 1.18 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **AUTORISE** ce paiement à la Ville de LA FLECHE.
Un mandat sera émis au 65548 du budget principal.

DELIBERATION N°77/2022

Demande de DETR et DSIL 2023

Dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2023. Le projet susceptible d'être éligible est :

- *Construction d'une garderie*

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	209000.00 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL	209000.00 €
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général (fonds de relance territoires)	
Autre collectivité (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	418000.00 €

Le conseil municipal:

- **autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance pour l'année 2023**
- **atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**

atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

DELIBERATION N°78/2022

Acceptation prix m² de la parcelle n° YB147-YB34

Monsieur le maire expose au conseil municipal la demande d'achat par Madame Brianceau, Madame De Brueker, de la parcelle **YB147-YB34** appartenant à la commune.

Elles proposent le prix de 25.00€ le m².

Après en avoir délibéré le conseil municipal **ACCEPTTE** la vente de la parcelle communale **YB147-YB34** au prix de 25.00€ le m².

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Vente d'un terrain à Madame Brianceau, Madame De Brueker,

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la vente du terrain à Madame Brianceau, Madame De Brueker, en vue d'y construire une pharmacie.

La parcelle concernée est située à proximité des commerces et de la station carburant.

La parcelle de terrain utile pour la commune serait d'environ 126m².

Le prix proposé serait de 25 € le m² net vendeur, les frais seraient à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ACCEPTE de :

- VENDRE la parcelle **YB147-YB34** d'environ 126 m² au prix de 25 € le m² net vendeur.
- D'AUTORISER M. le maire à signer tous documents relatifs à la vente de ce terrain.

Il est précisé que les frais de bornage, l'étude de sol si nécessaire, les frais de géomètre, les études et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION N°79/2022

Acceptation prix m² de la parcelle n° YB147-YB34-AB388

Monsieur le maire expose au conseil municipal la demande d'achat par Monsieur Martin Arnaud de la parcelle **YB147-YB34-AB388** appartenant à la commune.

Il propose le prix de 25.00€ le m².

Après en avoir délibéré le conseil municipal ACCEPTE la vente de la parcelle communale **YB147-YB34-AB388** au prix de 25.00€ le m².

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Vente d'un terrain à M. Martin Arnaud.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la vente du terrain à M. Martin Arnaud en vue d'y construire un salon de coiffure.

La parcelle concernée est située à proximité des commerces et de la station carburant.

La parcelle de terrain utile pour la commune serait d'environ 126m².

Le prix proposé serait de 25 € le m² net vendeur, les frais seraient à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ACCEPTE de :

- VENDRE la parcelle **YB147-YB34-AB388** d'environ 126 m² au prix de 25 € le m² net vendeur.
- D'AUTORISER M. le maire à signer tous documents relatifs à la vente de ce terrain.
- Il est précisé que les frais de bornage, l'étude de sol si nécessaire, les frais de géomètre, les études et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION N°80/2022

Monsieur le maire présente au conseil municipal les modifications à prévoir au budget 601041 (station carburant).

Sections et articles	Somme inscrite au budget	Somme à modifier	Somme inscrite après décision modificative
Section d'investissement <i>Compte 2315 - dépenses</i>	11 333.26	- 11 333.26	0.00
Section d'investissement <i>Compte 2188 - dépenses</i>	0.00	+ 11 333.26	11 333.26

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ACCEPTE cette décision modificative.

DELIBERATION N°81/2022

Audits énergétiques

Dans le cadre de la politique nationale énergie climat, l'ADEME a lancé l'appel à projet pour réaliser des études préalables à la réalisation d'un réseau de chaleur, de froid ou d'une boucle d'eau tempérée auprès des villes et EPCI < 50 000 habitants, auquel la ville de La Chapelle d'Aligné souhaite répondre, avec l'accompagnement de la communauté de communes du Pays Fléchois. S'intégrant dans cette démarche de réduction de la facture énergétique, approvisionné localement et de la décarbonation de production de chaleur, La Chapelle d'Aligné envisage de lancer un réseau de chaleur, sur cinq des **bâtiments existants**, appartenant à la commune, très proches dans le centre de la commune. L'objectif de la présente demande est de préciser la faisabilité d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie centrale biomasse. Les points d'attention devront être précisés en particulier en optimisant le tracé du réseau de chaleur dans le cadre d'une densité thermique cohérente avec les contraintes techniques et financières.

Trois Devis ont été réalisés :

- L'entreprise M3E de la Suze : 7 320.00 €
- L'entreprise TERNEO de Aubervilliers : 5 400.00 €
- L'entreprise Jérôme Solard de Gennes : 7 050.00 €

La société M3E a été retenue pour sa proximité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal retiens le devis de la société M3e.

Délibération Etude de faisabilité du réseau de chaleur:

Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer pour le moment.

Mise à jour des valeurs locatives, éco finance:

Il faut encore éclaircir certains points concernant le mode opératoire de la mise à jour des valeurs locatives. Des questions demeurent....., un contact sera pris de nouveau avec Mme Le Lay.

Délibération IPCE GAEC des Guimardières.

Monsieur le maire expose la demande des membres du GAEC LES GUIMARDIERES.

Les membres du GAEC LES GUIMARDIERES ont procédé à une déclaration de modification pour l'exploitation d'un élevage bovin laitier de 130 vaches sur la commune.

A cette déclaration, un dossier de demande de dérogation pour la construction d'une nouvelle stabulation destinée aux génisses ainsi qu'aux vaches tarées, l'extension de la plateforme à ensilage et la modification du bloc traite existant, sans extension à des distances infra-réglementaires vis-vis d'une habitation de tiers et de deux puits.

Une dérogation est demandée à l'égard des points 'règles d'implantation annexe I de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, applicable aux installations soumises à déclaration conformément aux dispositions de l'article R.512-52 du code de l'environnement.

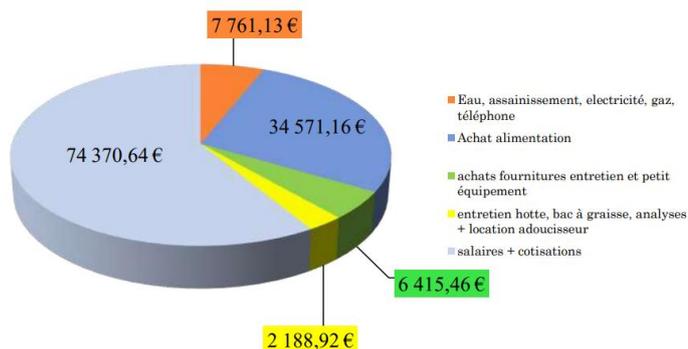
Le conseil municipal est de ce fait sollicité pour émettre son avis.

Le conseil municipal approuve ces déclarations.

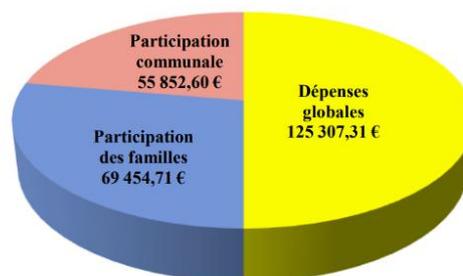
Tarifs cantine:

Mme Blondeau Cindy présente le bilan afin de voter les tarifs de la restauration au prochain conseil municipal de décembre 2022.

BILAN DES DÉPENSES

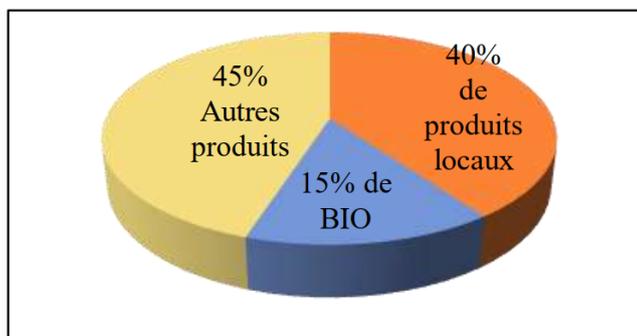


BILAN DÉPENSES/RECETTES



Soit un total de 125 307,31 € de dépenses

La loi Egalim dans l'idéal...



La loi Egalim au restaurant scolaire de la Chapelle d'Aligné en 2022-2023

La loi Egalim au restaurant scolaire de la Chapelle d'Aligné en 2021

Les partenaires en 2022-23

- SARL Amoneau (La Chapelle d'Aligné) : pommes et légumes locaux
- Père Louis (Précigné): Porc, bœuf et veau local
- Bio Avenir (Spay) : desserts, lait, crème BIO
- Penloup (Crosmières) : légumes BIO
- Au P'tit Marché (Sablé) : légumes et fruits locaux
- EARL BRUNEAU (Crosmières) : produits laitiers locaux

Estimation enfouissement réseau électrique Poirier Rouge:

Monsieur le maire présente le projet estimé de l'enfouissement de réseau électrique avenue du Poirier Rouge. Les montants des coûts de l'opération révisés (marché 2023).

-Tranche principale Poirier rouge-école :

Electricité 248 000 Ht 30% à charge de la commune soit : **74 400 Ht**

Téléphone **61200 Ttc** 100% du GC à charge de la commune. Câblage à charge Orange.

Coût total pour la commune environ (arrondi): 135 000 euros.

Projet à voir en fonction de nos possibilités (en 2023 / 2024).

Arrêté correspondant incendie:

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur du décret susvisé, à savoir le 1^{er} novembre 2022 ;

Monsieur Guillaume Thireau a été élu à l'unanimité par le conseil municipal pour être correspondant incendie.

Convention renouvellement poteaux incendie:

Monsieur le maire présente le renouvellement de la convention du contrôle et entretien des poteaux incendie. Le renouvellement de la convention est validé par le conseil municipal.

Questions diverses :

- Point commerce

L'ouverture des commerces est décalée au premier trimestre 2023.

Une rencontre est prévue avec le futur boulanger.

- Point station épuration

Un incident en cours sur la station d'épuration: les racines de roseaux envahissent les gaines.

L'entreprise Morice intervient le lundi 14 novembre 2022.

- Point voirie

Les chemins piétonniers se réalisent, début de celui des Richardières fin novembre.

Attention, la route de DURTAL va être fermée pour le bon déroulement des travaux.

- Plan mobilité simplifié:

Monsieur Jaries présente le plan mobilité simplifié, (le document sera transmis).

Axe stratégique transversal, la stratégie liée aux mobilités doit répondre à trois thématiques majeures constitutives du développement durable :

- Social (solidarité, santé et accessibilité, droit à la mobilité pour tous),
- Économique (accès, attractivité et connexion),
- Environnemental (émissions gaz à effets de serre, nuisances sonores, lutte contre le changement climatique).

En ce sens, les intentions du Pays fléchois sont d'envisager la mobilité selon les approches suivantes :

- Le développement et la sécurisation des mobilités douces (cyclables, piétonnes),
- Le développement des formes de mobilités collectives et partagées (transports publics, covoiturage, solution solidaire),
- La sécurisation et l'amélioration des aménagements existants (voiries et équipements),
- Le développement de la couverture du Très-Haut-débit (gage d'alternative à certaines mobilités et de nouvelles pratiques et usages et gage d'attractivité également).

Plus largement ce Plan de Mobilité Simplifié (PMS) est lié très concrètement aux programmes et contrats suivants :

- Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du territoire du Pays fléchois,
- Programme Territoire d'Industrie du Pays fléchois,
- Programme Action Cœur de Ville de la Ville de La Flèche et de Sablé-sur-Sarthe.

- Courrier ATSEM : demande d'augmentation horaire pour un agent ATSEM

Le conseil municipal accepte la demande à hauteur de 20 min supplémentaire le mardi répartie de 14h à 14h20.

-Devis GOUGEON

Le conseil accepte le devis afin de faire réparer l'horloge et les cloches.

-SOGECO

La proposition des lampadaires n'est pas satisfaisante.

Le conseil souhaite faire d'autres propositions à la SOGECO (même style que la rue d'Anjou).

-Compte rendu travaux giratoire:

Le travaux se poursuivent.

Un compte rendu est envoyé toutes les semaines à la mairie afin de lister en details l'avancement des travaux.

-Recrutement agents.

Pour l'école sur le temps du midi, 2 personnes ont dûes être recrutées:

Me GERAPPI et Me GUICHARD. Elles interviennent en remplacement d'un agent en arrêt maladie (2 jours chacune lors de la pause méridienne).

Monsieur Deslandes, Madame Cottureau et Monsieur Tireau, ont reçu deux personnes ayant candidatées pour le poste des espaces verts.

Un candidat semble être qualifié. Il faut réunir la commission du personnel pour acter le choix.

-Ecole: Madame Benoist informe que l'école n'est pas intéressée par le projet médiathèque de Bazouges

-MFR :

La demande financière de la MFR n'est pas validée, en contrepartie la subvention CFA est renouvelée pour les apprentissages à hauteur de 40 euros.

-Illumination de Noël

Le conseil municipal décide que toutes les illuminations seront allumées et éteintes en même temps que les lumières de la commune, à l'exception de Noël et du Nouvel AN où l'allumage sera maintenu toute la nuit.

-Date des Voeux

Les voeux de Monsieur le maire auront lieu le samedi 7 janvier 2023 à 11h à la SDF.

-Dates conseil en 2023:

Le planning des dates des conseils municipaux 2023 aura lieu lors du prochain conseil municipal.